



## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 22 août 2012

MRCC Papeete  
Centre opérationnel  
de recherche de sauvetage  
en mer Polynésie française

Destinataires : Tous Médias

Page 1 de 1

Tél : 54.16.16 / Fax : 42.39.15  
mrccpapeete@mail.pf

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Rappel sur les conditions d'utilisation des signaux pyrotechniques dits « fusées rouges » ou « fusées de détresse »

Mardi 21 août 2012 à 10 heures 15, le MRCC Papeete a reçu plusieurs appels de témoins signalant avoir aperçu des tirs de fusées rouges dans le secteur du motu Teveiroa à Bora Bora.

Les recoupements effectués par le MRCC Papeete puis l'enquête de gendarmerie diligentée sur place ont permis d'établir que les tirs signalés provenaient du motu lui-même.

Loin de provenir d'un navire en détresse, les fusées rouges aperçues avaient en réalité été tirées par une personne qui souhaitait se débarrasser de fusées périmées. La brigade de gendarmerie de Bora Bora a été saisie de l'affaire.

La multiplication des incidents de ce type conduit le MRCC Papeete à formuler les rappels suivants :

- les fausses alertes provoquées par des tirs de fusées rouges ont déjà coûté aux services de secours, pour la seule année 2012, plus de 11 millions de CFP.
- comme leur nom l'indique pourtant sans équivoque, l'usage des fusées de détresse est strictement réservé au signalement de détresses avérées ; il est formellement interdit d'en faire usage dans d'autres circonstances.
- l'article L5242-6-1 du Code des transports punit de deux ans d'emprisonnement et de 3 600 000 CFP d'amende toute personne qui ne respecterait pas cette règle de bon sens.
- en aucun cas le fait de se trouver à terre ne permet de s'exonérer des règles précédentes : la plupart des fausses alertes traitées par le MRCC Papeete découlent précisément de tirs effectués depuis la terre et décrits comme venant de la mer par des observateurs lointains (une fusée rouge s'observe, par beau temps, à plus de 30 kilomètres).